

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	11 décembre 2019	Nombre de conseillers communaux
Date d'affichage de la convocation :	11 décembre 2019	En exercice : 50 Présents : 38 Votants : 47

Séance du 18 décembre 2019

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 18 décembre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET (arrivée à 19h05), Mme Catherine DECUYPER, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Jean-Pierre BARRET, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Hassan LARIBIA, M. Jean-Yves MESNY, M. Richard ZEIGER, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER (arrivée à 19h35), Mme Ludivine DUFOUR, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS :

M. Christian ROTILIO, pouvoir à Jean-Pierre BARRET
Mme Frédérique COLAS, pouvoir à Bernard MORAINÉ
Mme Bernadette MONNIER, pouvoir à Sylvie CHEVALLIER
Mme Monique PAUTRÉ, pouvoir à Laurence MARCHAND
M. Benoit HERR, pouvoir à Jean-Yves MESNY
M. Jean PARMENTIER, pouvoir à Hassan LARIBIA
Mme Emilie LAFORGE, pouvoir à Jacques COURTAT
M. Alain PETER, pouvoir à Mme Sylvie BLANC
M. Bruno JAN, pouvoir à Ludivine DUFOUR
M. Patrick LEMAISTRE
Mme Isabelle MICHAUD

SECRETARE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Bussy-en-Othe

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le 20 DEC. 2019

ID : 089-248900938-20191220-URB_2019_102-DE

Objet : Approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Bussy-en-Othe

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-45, L 153-47, R 153-20 et R 153-21,

Vu l'arrêté communautaire n° URB/06/2019 en date du 27/08/2019 décidant d'engager une modification simplifiée du plan local d'urbanisme de Bussy-en-Othe,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 23/09/2019 précisant les modalités de mise à la disposition du public du projet de modification simplifiée,

Vu le bilan de la mise à disposition du public présenté par Monsieur le Président,

Considérant que les résultats de ladite mise à disposition et la prise en compte des avis émis sur le projet n'entraînent aucune modification du projet,

Considérant que le projet de modification simplifiée tel qu'il est présenté au conseil communautaire est prêt à être approuvé, conformément à l'article L 153-47 du code de l'urbanisme,

Vu la Conférence intercommunale des maires, le 4 décembre 2019,

Vu l'exposé du président,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

POUR : 46

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (M. LEAU)

- **TIRE** le bilan de la mise à disposition,

- **APPROUVE** la modification simplifiée du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente délibération,

- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de l'EPCI et en mairie de Bussy-en-Othe durant un mois, et d'une mention dans le journal suivant : Yonne Républicaine.

La modification simplifiée du plan local d'urbanisme approuvée est tenue à la disposition du public à la mairie de Bussy-en-Othe aux jours et heures habituels d'ouverture.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au Préfet et de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité.

Pour copie conforme,
Le Président



Nicolas SORET

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le 20 DEC. 2019

ID : 089-248900938-20191220-URB_2019_102-DE